

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 <sup>soir</sup> .	12 h. 55 <sup>soir</sup> .	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>soir</sup> .	4 h. 7 <sup>soir</sup> .	12 h. 38 <sup>soir</sup> .	11 h. 45 <sup>soir</sup> .	
10 h. 27 <sup>soir</sup> .	5 h. 45 <sup>soir</sup> .	2 h. 37 <sup>soir</sup> .	3 h. 52 <sup>soir</sup> .	4 h. 18 <sup>soir</sup> .	5 h. 17 <sup>soir</sup> .	8 h. 10 <sup>soir</sup> .	5 h. 45 <sup>soir</sup> .	4 h. 39 <sup>soir</sup> .	
		7 h. 40 <sup>soir</sup> .	9 h. 27 <sup>soir</sup> .	9 h. 55 <sup>soir</sup> .		4 h. 44 <sup>soir</sup> .	11 h. 7 <sup>soir</sup> .	2 h. 30 <sup>soir</sup> .	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.					

Cahors, le 29 Avril

Le Parlement va reprendre ses travaux. Cette seconde partie de la session peut être féconde en résultats, car quantités de lois sont sur le chantier, quelques-unes prêtes à être soumises à la Chambre, mais à condition qu'on laisse de côté les piques d'amour-propre entre personnalités, pour ne se souvenir que d'une chose, à savoir que l'œuvre commune est loin d'être terminée.

Certes, la première partie de la session, bien qu'entravée par des incidents politiques inattendus, n'a pas été stérile au point de vue législatif.

Mais, les vacances survenant, il s'est produit un phénomène qui n'est pas nouveau dans les fastes parlementaires : obligée de broyer des articles quelque peu à vide, la Presse a saisi dans ses engrenages tantôt une personnalité, tantôt une autre ; on a vu ceux-là même qui avaient, sans la moindre objection, voté telle loi, la décréter comme à plaisir ; ici et là, des députés qui avaient été fort légèrement provoqués à donner des explications sur leur vote du 26 janvier, ont hardiment fait place à ce qui ressemblait à une intimidation et ont cru devoir se montrer d'autant plus acerbes qu'ils étaient particulièrement visés par des apparences de menace ; bref, on a employé les vacances à « polémiquer. »

A vrai dire, il ne nous a pas paru que le pays ait pris grand intérêt à ces aigres discussions de personnes. La Chambre vient

d'être nommée, elle est encore toute jeune, et ce n'est pas en ce moment où le mandat législatif vient d'être confié aux représentants de la nation qu'il est facile de détruire, par des attaques personnelles, la confiance que leurs concitoyens ont placée en eux ; de même le Sénat, renouvelé par tiers en janvier dernier, a donné raison aux espérances mises en lui. Une seule chose pourrait amoindrir cette confiance de la masse, ce serait la constatation d'une incapacité législative ou d'une impossibilité de gouvernement.

Mais nous ne redoutons guère d'aussi déplorable extrémités, car nous sommes convaincus que la nation attentive ferait payer cher leur mauvais vouloir à ceux qui, par animosité particulière, s'évertueraient à réduire la Chambre à l'impuissance.

Ces polémiques violentes, parfois brutales ; ces discours où l'aigreur était trop souvent la note dominante, auront été la leçon des vacances, leçon susceptible de faire réfléchir bien des gens. Et, pour notre part, nous ne voulons retenir de cet échange d'impression, que deux pensées qui seront, nous en avons le ferme espoir, la règle de conduite des républicains dans la prochaine session.

L'une a été formulée à Bordeaux, par M. Raynal, ancien membre du cabinet du 26 janvier :

« Les questions de personnes étant tout à fait secondaires sous la République ; je suis prêt, avec mes amis, à soutenir le cabinet

actuel composé de républicains dévoués et autorisés ; je lui demande seulement de ne pas affaiblir la force du pouvoir central et d'accomplir les réformes attendues par le pays, » sur ce terrain, la grande majorité des républicains s'entendra.

L'autre pensée, nous la trouvons dans la *Petite République française* : « La première chose à faire est de mettre un terme à nos divisions, à nos luttes personnelles que le pays n'a pas comprises et qu'il ne comprend pas encore. »

« Oui, si l'on pouvait aujourd'hui consulter le pays, s'il avait un mandat à donner à ses élus, ce mandat serait certainement formulé ainsi : Trêve aux divisions. » Puisque tous reconnaissent la nécessité d'une telle conduite, bien coupables seraient ceux qui y failliraient.

## Informations

Paris, 27 mars.

Le conseil de Cabinet tenu ce matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, s'est terminé vers onze heures. Le conseil a nommé la commission chargée d'étudier la possibilité du projet de mer intérieure en Afrique et les moyens d'exécution. On cite parmi les membres de cette commission : MM. le général Chanzy, Dupuy de Lôme, Ferdinand de Lesseps, Dumas, Jamin, Daubrée et Ivon Villarceaux, membres de l'Institut ; Roussseau sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics ; Sadi-Carnot, ancien ministre ; l'amiral Duburquois ; Thomson, député de

Constantine, etc. Le conseil a continué l'examen de la question des conseils cantonaux, et a commencé à s'occuper des fonds à allouer à l'Algérie pour la colonisation.

M. de Mahy doit aller assister à deux concours régionaux dans le Midi.

Le projet du ministre de l'intérieur, relatif à la création de conseils cantonaux, a été renvoyé au ministre des finances chargé de l'étudier spécialement au point de vue budgétaire.

On sait que ce projet crée un budget pour ces conseils, qui doivent se réunir une fois par trimestre. Ce budget serait surtout alimenté par les ressources communales.

Il est inexact que M. le baron Cottu, préfet de Seine-et-Oise, doive être nommé trésorier-payeur général.

Le conseil n'a pris aucune décision relative au projet de la mairie centrale de Paris. Il a décidé d'attendre, avant de statuer, le retour de MM. Ferry et du général Billot.

## ORGANISATION D'UNE ARMÉE D'AFRIQUE.

A l'issue de la séance tenue avant-hier au palais Bourbon par la commission de l'armée, quelques membres ont échangé des observations à ce sujet. Tous ont été d'accord sur la nécessité de créer une armée coloniale, distincte de l'armée continentale, formée d'éléments plus résistants, c'est-à-dire de vieux soldats supportant plus facilement les climats chauds, et servant à encadrer des troupes indigènes. Le gouvernement, d'ailleurs, va prendre l'initiative d'une création de ce genre, par la présentation, dès la rentrée, d'un projet de loi tendant à l'organisation d'une armée d'Afrique.

Ce projet du général Billot tend d'abord à faire rentrer en France les 6 bataillons d'infanterie et les 2 régiments de cavalerie, détachés des corps d'armée du continent.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(63) du 29 Avril 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Je te prouverai le contraire, répondit le jeune homme, sur le même ton affectueux, et pour chaque goutte de sang que tu perdras, je sauterai dix fois pour toi à travers le feu de la Saint-Jean, alors même que les flammes s'en élèveraient plus haut que notre clocher là-bas ! La jeune fille rougit un peu et leva sur le jeune homme des yeux où se lisait tout autre chose que de la colère et de la haine ; puis, passant son bras sous le sien, elle lui dit d'un ton calin :

— Du moins, aide-moi à porter mon bras malade ! Je t'en préviens, tu seras forcé de le soutenir jusqu'à ce que nous soyons retournés au village ; ce sera là ta punition !

Le gars poussa à ses mots, de tout son cœur, comme aussi de toute la force de ses solides pommons, un cri de joie auquel des organes non moins bien constitués répondirent gaiement dans la foule ; puis le couple se retira pour faire place à Ammi.

Bien que cette fois aussi il ne s'agit que d'une

jeune villageoise, l'assistance fut plus silencieuse qu'auparavant.

Ammi n'était point de Zeltingen et n'y venait que de temps en temps afin de rendre visite à la fille de la vieille Marie.

C'était là, et peut-être aussi ses manières beaucoup plus élégantes que celles des autres jeunes filles, la cause du silence relatif qui se produisit subitement dans la foule houleuse et bruyante.

— Une !... dex !... cria le beau crieur.

Et tout le monde regardait avec anxiété la jeune et belle étrangère qui se dirigea sans hésiter vers la perche, et prit le tableau d'H bert.

— Trois !... C'est Grates le donateur, ajouta le maître des cérémonies avec un sourire malin.

Grates, en effet, lui avait donné le tableau en secret et le jeune villageois était persuadé que la belle Ammi allait être obligée de sauter en compagnie du vieux berger par-dessus le feu de la Saint-Jean !

Les assistants se divisèrent en deux camps.

Tandis que les uns manifestaient bruyamment leur joie au sujet de cette bizarre coïncidence, d'autres plaignaient la jeune fille et protestaient contre le mauvais tour que le sort lui avait joué.

On souhaitait à la belle Ammi un autre partenaire que le vieux berger.

Mais la scène eut bientôt changé.

Le berger était sorti du milieu de la foule et, imposant, d'un geste de la main, silence à la bruyante assemblée, il dit :

— Vous vous trompez tous ! Grates a seulement apporté le tableau, mais ce n'est pas lui

qui l'a offert comme don de Saint-Jean. Voici celui qui l'a peint et qui l'a donné !

En même temps il désignait Hubert qui venait également de sortir de la foule et se dirigeait vers la charmante Ammi que depuis un moment il dévorait, inaperçu, littéralement des yeux, persuadé comme il l'était de plus en plus qu'elle n'était autre que la jeune et la belle héroïne de son roman de la nuit précédente.

Tandis que l'apparition de ce jeune homme élégant au milieu de ces paysans excitait la plus vive surprise, ce ne fut point le cas pour Ammi.

Et pourtant Hubert avait espéré précisément par son apparition soudaine et par l'étonnement que cette apparition ne pouvait manquer de causer à la jeune fille, il avait espéré acquiescer la persuasion de ce qui lui semblait déjà offrir un si grand caractère de probabilité.

Mais rien de tel ne se produisit, et ce fut à lui dès lors de paraître surpris.

La jeune fille le regardait avec tant de calme, elle fit avec si peu de gêne quelques pas dans sa direction, qu'il put à peine balbutier quelques mots maladroits sur la faveur du sort qui lui avait voulu tant de bien.

Ammi ne parut point faire attention à ce compliment et elle dit tout simplement combien elle trouvait le tableau charmant et demanda au jeune homme la permission de le conserver.

Le trouble d'Hubert ne fit que s'accroître.

C'était bien là sa voix, mais elle avait une tout autre intonation que la veille.

Hubert regardait autour de lui, comme s'il cherchait un point de repère pour se reconnaître :

ses yeux rencontrèrent ceux du vieux Grates qui semblait savourer son embarras et lui souriait cependant avec une extrême bienveillance.

Le vieillard baissa les yeux devant le regard d'Hubert ; il parut lui-même embarrassé.

Hubert se trompait-il, ou bien le trompait-on ? Et dans ce cas il fallait qu'il apprît comment.

Voilà ce que se disait notre jeune homme.

Pensant que la suite allait lui fournir des explications, il résolut de prendre la chose telle qu'elle était et de se prêter à tout, se promettant de trouver la clef de cet étrange mystère.

Après avoir pris cette décision il retrouva son amabilité et sa bonne humeur ordinaires : il causa gaiement avec Ammi et son amie qui déjà avait pris place, au bras de son amoureux, à la suite des jeunes couples qui se formaient au fur et à mesure que les lots étaient enlevés par les filles.

Le soleil s'était couché et les feux devaient être allumés ; auparavant cependant il fallait allumer la roue et la pousser dans la Moselle, et de plus il fallait boire à la santé de Saint-Jean.

Les deux jeunes gens désignés par le sort se tenaient près de la roue, prêts à la mettre en mouvement ; le plus vieux des assistants devait y mettre le feu en prononçant la formule d'usage et en même temps il devait boire la première gorgée de vin.

(A suivre).

Par contre, on créerait par addition aux autres corps algériens existant déjà, 2 bataillons nouveaux de zouaves par régiment, 1 nouveau régiment de tirailleurs algériens.

La légion étrangère serait constituée en régiment à 4 bataillons; en outre, les trois bataillons d'infanterie légère seraient organisés en régiment. Pour la cavalerie on créerait 2 nouveaux régiments de chasseurs d'Afrique et 1 nouveau régiment de spahis. On ajouterait à l'artillerie 4 nouvelles batteries; au génie, 4 compagnies nouvelles; au train des équipages 1 escadron nouveau, et aux troupes d'administration, 1 section d'ouvriers et 1 d'infirmiers. Le recrutement de ces troupes se ferait au moyen d'engagements volontaires, complétés au besoin par le contingent continental. Les engagements seraient de cinq ans et donneraient droit à une prime. Les hommes déjà au service, par obligation légale, seraient admis à s'engager pour compléter leur service à cinq ans et ils toucheraient une part proportionnelle des primes pour le surplus. Pendant leur service légal, ils toucheraient la solde ordinaire et une haute-paye pendant les deux années au-delà des trois de service, dues par tout citoyen. On pourrait contracter des rengagements de 2 à 5 ans avec prime et haute-paye. Enfin, une retraite proportionnelle serait assurée après 15 années de service dont 8 passées en Afrique. Ce projet sera renvoyé à la commission qui est déjà saisie de la question du service de 3 ans. On annonce d'autre part que M. Gambetta va compléter sa proposition sur le service de 3 ans, par le dépôt d'une autre proposition tendant à la formation d'une armée d'Afrique.

CRÉATION D'UN CRÉDIT AGRICOLE.

Le projet de loi portant création d'un crédit agricole mobilier, sera déposé à la rentrée par M. de Mahy. Ce projet qui a été préparé par une commission extra-parlementaire, présidée par M. Bozérian, sénateur, porte sur les trois points suivants :

1° La modification du contrat de Cheptel. Les parties en pourront déterminer librement les stipulations en se conformant aux règles qui régissent les conventions;

2° Le prêt sur nantissement, sans tradition du gage. Ce prêt pourra être fait sur une récolte encore pendante, sur des produits récoltés, coupes de bois et animaux qui seront conservés par l'emprunteur sous la condition de l'inscription de l'acte constituant le gage sur un registre spécial du receveur de l'enregistrement, moyennant un droit fixe de deux francs, droit réduit à un franc pour un renouvellement de prêt;

3° La commercialisation des engagements de l'agriculture. L'agriculteur deviendra justiciable des tribunaux de commerce ainsi que le propriétaire rural, fermier, co'on ou métayer qui souscritra les billets simples ou qui sera titulaire d'un compte courant dans une banque. Toutefois les tribunaux de commerce ne pourront, en aucun cas, prononcer la faillite d'un agriculteur. Par cet adoucissement apporté au code de commerce en faveur de l'agriculture en souffrance, les auteurs du projet ont voulu empêcher les cultivateurs d'être dépossédés de leurs fonds et de leur matériel.

ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE.

Tunis, 25 avril.

Les nouvelles de Tripoli, datées du 20 avril, disent que la Turquie doit juger la garnison comme étant encore insuffisante, car chaque bateau amène plusieurs centaines d'hommes.

Hier encore, 600 soldats sont arrivés. C'est une véritable invasion de soldats déguenillés, mal nourris, pas payés, qui, au lieu de maintenir l'ordre, seraient les premiers à faire un coup de main. Tout prouve que les Turcs faisaient espérer aux Tunisiens une intervention.

A Tripoli, tout respire l'agitation; on dirait une ville en état de siège. Chaque jour, promenades militaires, débarquement de munitions, transport de canons, etc., avec grand appareil, devant la foule, qui s'extasie sur des armes aussi puissantes.

Dernièrement, dans un engagement survenu entre les troupes françaises et des Arabes, on a pu constater que ces derniers étaient munis d'armes à longue portée.

On suppose que ces fusils — des Martini — sont fournis aux insurgés par la Turquie.

Tripoli est devenu le refuge des plus mauvais garnements de la Tunisie. Bandits, vauriens, gens compromis à Sfax et à Gabès, trouvent à Tripoli un accueil empressé de la part des autorités ottomanes.

Toute liberté est concédée aux pillards, qui opèrent des descentes en Tunisie pour voler des animaux et les vendre à Tripoli.

L'opinion, en Tripolitaine, est qu'il faut une main de fer dans le sud de la Régence pour maintenir les tribus et empêcher leurs incursions, soit en Tripolitaine, soit en Tunisie.

Ce but sera atteint par le général Jamais au sud de Mesreb, où il se trouve en ce moment.

M. le ministre Cambon est arrivé hier à Zaghuan, et il y a passé la nuit.

Aujourd'hui, il repart pour Hammamet, où se trouve la *Reine Blanche*, qui partira ce soir pour Soussa.

Le premier ministre du bey, Si-Mohammed, est toujours bien malade. Il est atteint d'une grande surdité et d'une fièvre constante. Cela cause du désarroi dans les affaires du Bardo.

On assure que le bey a décidé de nommer un autre ministre.

La mort de M. Giffard.

M. Henry Giffard — dont la mort fait tant de bruit, est le savant auquel l'industrie doit le fameux *injecteur Giffard*, qui a rapporté des millions et qui, pour l'Exposition, fit un ballon resté légendaire. Son frère, M. Paul Giffard, est l'un des directeurs de l'usine frigorifique Giffard et Berger.

D'après le récit de plusieurs journaux, depuis près de dix ans, les deux frères étaient en froid. Henry, célibataire par principe, s'était opposé d'abord au mariage de son frère, puis à ses entreprises. Bref, une rupture complète avait eu lieu. Et, depuis, malgré les sollicitations d'amis communs, il ne voulut jamais revoir son frère et consentit seulement à recevoir les visites de M<sup>me</sup> Paul Giffard.

Henry Giffard vivait seul ou presque seul, souffrant depuis longtemps, atteint d'une paralysie qui, depuis un an, gagnait de jour en jour, menacé de perdre la vue et ayant enfin une fistule du sinus maxillaire; il consultait divers médecins, et ne suivait aucune de leurs prescriptions. Les docteurs Gosselin, Labbé, Cattel (mort récemment de la scarlatine) Brasseur, Criguiet, vinrent successivement en consultation auprès de lui, sans qu'il voulût leur obéir. M. Hubert, l'occuliste, ne fut pas plus heureux. Enfin M. le docteur Collignon réussit à lui opérer et à lui guérir sa lésion du maxillaire, mais ce fut presque malgré lui.

Comme médecin ordinaire, il recevait les soins du docteur Darin, boulevard des Capucines, son ami depuis longtemps, qu'il n'écou- tait pas plus que les autres, et à qui, à plusieurs reprises, il manifestait l'intention de se suicider.

— Quand j'en aurai assez, quand je verrai que je ne peux pas guérir, disait-il, je me débarrasserai de l'existence. Seulement je ne veux pas souffrir.

Et il exposait des moyens étranges. Un obus sous son fauteuil, un collier de dynamite qui le réduirait en poudre, et il tint les mêmes propos aux quelques personnes qui venaient chez lui. Un jour que M. Gaston Tissandier ou M. de Fonvielle — nous ne savons plus lequel — lui avait apporté un appareil insensibilisateur au protoxyde d'azote, il dit en souriant :

— Voilà qui réaliserait bien mon projet !

M. Darin venait le voir deux fois par jour. Vendredi 14, il arriva dans la matinée. Il ne le trouva pas plus mal qu'à l'ordinaire. Il le quitta au moment où il allait se mettre à table. M. Giffard déjeûna de bon appétit. Il mangea une sole et un chou-fleur, puis se retira dans sa chambre où, selon son habitude, il défendit que personne entrât sans qu'il eût sonné.

A six heures, M. Darin revint. M. Giffard n'avait pas sonné. Il attendit un peu. Puis, inquiet, il força la consigne et entra.

M. Henry Giffard était étendu sur un canapé, inerte. Il avait à côté de lui un récipient de chloroforme muni d'un appareil à inhalation — le tuyau à côté de sa bouche.

Le docteur appela les bonnes et avec leur aide posa M. Giffard sur son lit. Il le déshabilla

et procéda pendant trois heures à des insufflations. Deux fois il crut l'avoir rappelé à la vie, deux fois il reconnut qu'il se trompait. Enfin, à dix heures du soir, il le laissa, convaincu que tous les soins étaient inutiles.

On eût dû, à ce moment avertir M. Paul Giffard. Mais, vu la situation toute spéciale des deux frères, le docteur ne voulut pas prendre sur lui de l'ordonner. D'ailleurs la femme de confiance du défunt lui dit qu'elle avait ordre formel de son maître, de remettre en cas de mort les clefs au notaire, M<sup>e</sup> Legay.

On alla chez M<sup>e</sup> Legay, qu'on mit au courant des circonstances de la mort. M. Darin lui demanda s'il ne serait pas convenable de cacher le suicide. Il ne s'y opposa pas. Ce fut donc comme mort naturelle que M. Paul Giffard fit la déclaration à la mairie du huitième arrondissement et que M. Darin rédigea le bulletin de décès. Le médecin de l'état-civil qui vint examiner le cadavre accepta cette version.

Après les obsèques, M<sup>e</sup> Legay moutra le testament du défunt — un testament fait en 1873. On en connaît les termes : M. Henri Giffard donnait sa fortune à l'Etat, ne laissant à son frère que la rente viagère du dixième. Le notaire déclara en outre que le défunt lui avait demandé des imprimés de codicilles pour des legs particuliers à des amis, aux pauvres des vingt arrondissements, à ses domestiques, à son médecin, pour être employés en fondations utiles à la science, etc. Il y en avait soixante dix.

La caisse ouverte ou plutôt défoncée par un serrurier, après plusieurs heures de travail, contenait les codicilles annoncés et une somme de deux cent mille francs en billets de banque.

On croyait tout fini, lorsque inopinément, on a appris qu'une plainte avait été déposée au parquet par M. Paul Giffard, qui demandait l'exhumation et l'autopsie du corps de son frère, et on dit — nous ne reproduisons le bruit que sous réserve — que M. Brocardel aurait trouvé dans l'estomac de la *digitaline*, un poison végétal des plus énergiques, qui se révèle à l'odorat par une action violente (on ne peut la respirer sans d'épouvantables étourdissements).

M. Henry Giffard se serait donc empoisonné avec de la digitaline et aurait respiré aussitôt du chloroforme, afin de ne pas souffrir.

A moins qu'on ne croie à un crime...

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La Société de secours mutuels se réunira en assemblée générale, demain dimanche, 30 avril, dans le lieu ordinaire de ses séances.

A neuf heures, elle assistera à une messe célébrée à l'intention des membres décédés.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel de Ville, pour entendre le compte-rendu des opérations trimestrielles.

M. Cardenal, ancien substitut à Cahors, avocat à Villeneuve-sur-Lot, vient d'obtenir de la Société des Agriculteurs de France une médaille d'or pour une étude sur le méayage; question que la Société avait mise au concours.

Il ne sera pas procédé, cette année, à l'inspection et au classement des animaux susceptibles d'être requis en cas de mobilisation. Les Chambres n'ont pas, cette année, voté le crédit nécessaire.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 22 avril courant, une session extraordinaire d'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique, s'ouvrira le 20 juillet prochain.

Cette session est exclusivement destinée aux aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des classes élémentaires de l'enseignement classique.

Les candidats pourront se faire inscrire à l'Inspection académique jusqu'au 15 juin.

On écrit de Foix au *Messenger de Toulouse* :

Le chemin de fer transpyrénéen préoccupe toujours l'Ariège, avec juste raison. Les commissions nommées par les gouvernements fran-

çais et espagnol pour indiquer le passage le plus avantageux devront bientôt remplir leur mission sur le terrain. Les journaux de la Péninsule s'occupent de cette question beaucoup plus que vos journaux de Toulouse.

*El Dilurio* assure que le ministre de la guerre français, aussi bien que le ministre espagnol, tout en demandant le passage par la vallée de la *Noguera-Paillaresa*, s'opposent à ce que le point de jonction soit celui qu'on appelle *Pont-du-Roi*.

D'un autre côté, *El Pays*, de Lérida, nous informe que les représentants de la Catalogne se sont réunis à Madrid, dans le but de provoquer un accord entre la commission espagnole et la commission française pour fixer le point où le chemin de fer devra traverser la frontière. Mais tout le monde est d'accord pour statuer qu'aucun autre chemin de fer international ne traversera les Pyrénées avant que la voie de la *Noguera Paillaresa* soit terminée.

Le tunnel sera construit de manière à ce que la moitié appartienne au territoire français et l'autre moitié à l'Espagne, afin qu'on puisse, au besoin, détruire la voie en faisant sauter le tunnel.

Le 27 du courant vers 4 heures et demie du soir, le nommé Magne, Pierre, âgé de 36 ans, terrassier aux chantiers de M. Peyrot, à St-Georges, déchargeait un wagon de rails; une de ces barres ayant fait bascule l'a atteint au bras droit.

Les premiers soins lui ont été donnés par M. le docteur Gélis qui a déclaré que les blessures n'avaient pas de gravité.

On nous écrit de St-Cirq-Lapopie :

Le 26 avril, le sieur Rossignol Jean, sciur de long, travaillant de son état pour les entrepreneurs du chemin de fer à Tour-de-Faure, fut obligé, par suite du mauvais temps, de quitter son travail. Il venait d'acheter un foin neuf; dans la soirée il voulut l'essayer et se dirigea sur les montagnes qui sont du côté des Coudoulous.

A six heures du soir, on trouva sur la route numéro 33, de Vers à Figeac, à quelques mètres de l'éboulement des Coudoulous, le corps de Rossignol affreusement mutilé, la tête broyée et presque séparée du tronc. C'est probablement en suivant les crêtes du rocher des Coudoulous que le pied lui glissant il est tombé sur la route, où il a trouvé la mort.

M. Cantagrel, chef de section du chemin de fer au tunnel des Coudoulous, a fait prévenir le maire pour l'enlèvement du corps, et l'a fait garder par quelques mineurs.

Rossignol habitait Cartoulès, commune de St-Cirq-Lapopie, il laisse trois enfants en bas âge et une femme enceinte dans l'indigence. C'était un rude et honnête travailleur. Il avait fait dans la Mobile du Lot, toute la campagne de 1870 et s'était fait remarquer pour un excellent tireur.

Les journaux de Lot-et-Garonne rendent compte d'un assassinat commis, samedi soir, à Agen, faubourg du Ronquet.

Cinq bûcherons se trouvaient attablés dans une auberge, quand une violente discussion s'engagea entre les hommes Jules Fiches, âgé de dix-huit ans, et Delmouly, âgé de soixante ans. Ils sortirent pour vider leur querelle à coups de poingt.

Un de leurs camarades, le sieur Galand, s'interpose et parvient à séparer les combattants. Mais le jeune Fiches prend un couteau dans sa poche, s'élance sur Galand et, le frappant au bas-ventre, lui fait une horrible blessure. Aussitôt appréhendé par un charpentier, le sieur Sainte-Marie, il échappe à son étreinte et prend la fuite du côté de la Garonne, où il se jette à la nage.

Le misérable se dirigeait vers l'autre bord, lorsqu'il fut ramené par la violence du courant sur la rive que n'avait pas quitté Sainte-Marie. Il crie au secours. Sainte-Marie lui tend la main pour le sortir de l'eau; mais Fiches, qui n'a pas lâché son couteau, lui en lance encore un formidable coup qui, heureusement, ne l'atteint pas.

On entraîne enfin le meurtrier sur le rivage, et il est remis entre les mains de deux gendarmes, qui le conduisent à la maison d'arrêt. Fiches est un mauvais sujet de la pire espèce. Il

n'y avait que douze jours qu'il était sorti de la maison d'arrêt de Nontron, où il venait de faire un mois de prison pour vol. Quant à la victime, le batelier Galand, son état ne laisse aucun espoir.

On écrit à la *Guienne* :

Un cultivateur aisé de la commune de Candajac, nommé Pauquet, venait à Bordeaux, conduisant sa carriole en compagnie de sa femme. Parvenu à la hauteur du Bouscant, il aperçoit que les vignes longeant la route avaient été gelées ; il donne la garde du cheval à sa femme, examine les vignes, et sans proférer une parole se dirige vers un bois voisin.

La femme Pauquet, supposant que son mari s'était écarté pour regarder plus attentivement les vignes, n'eut aucune inquiétude.

Le temps passe, elle se préoccupe de cette longue absence, et aidée de voisins, elle fouille le bois. Enfin, elle aperçoit le pauvre homme pendu à un arbre et ne donnant plus signe de vie. Sans examiner si ses propres vignes avaient été gelées, Pauquet avait perdu la tête et s'était suicidé.

Il avait acheté, il y a peu de temps, une petite propriété de 5,000 francs sur laquelle il devait encore 500 francs.

La crainte de ne pouvoir se libérer en temps utile après la perte de sa récolte, lui a enlevé son libre arbitre et l'a conduit comme malgré lui au suicide.

**GRISOLLES.** — Un violent orage s'est abattu jeudi sur nos contrées ; la grêle, de courte durée, mais s'en est mêlée ; elle n'a duré que trois minutes, mais sur quelques points les bourgeons de nos vignes en plein épanouissement s'en sont ressentis.

On cite parmi les communes atteintes : Grisolles, Pompignan, Saint-Rustice, Bouloc, Lafite, etc.

Un télégramme du Pic du Midi nous informe qu'il y a eu, mardi, à 6 heures du soir, une tourmente de neige avec vent du Nord très-fort.

Jeudi matin, à huit heures, la neige est tombée en abondance.

**Revue Agricole**

Tout le monde sait qu'il serait de la plus haute importance pour l'agriculture de connaître quelques mois à l'avance, le temps qu'il doit faire, non pas en détail (ce serait trop demander), mais d'une façon générale ; de savoir, par exemple, si l'été prochain sera sec, ou bien s'il sera pluvieux, etc. Malheureusement le problème n'est pas encore résolu ; car il n'y a pas lieu de tenir compte des prédictions qu'on trouve dans certains almanachs. Elles ne présentent aucun caractère scientifique, et sont la plupart du temps démenties par les faits, comme nous nous en sommes assuré nous-mêmes, en contrôlant pendant près de dix mois consécutifs, les assertions du plus célèbre de ces empiriques.

Est-ce à dire que la météorologie ne fasse aucun progrès ? Non sans doute. Ainsi, on a découvert depuis quelques années que les dépressions barométriques qui accompagnent les changements de temps, se transportent de l'ouest à l'est, c'est-à-dire d'Amérique en Europe, ce qui nous permet déjà, grâce aux câbles télégraphiques qui relient l'Europe avec le Nouveau-Monde, de recevoir avis deux ou trois jours à l'avance, des mauvais temps qui nous menacent.

Voici maintenant que M. Blavier, président de la commission météorologique de Maine-et-Loire, croit apercevoir une liaison entre le régime général des saisons et les variations d'un grand courant, connu sous le nom de *gulf-stream* (courant du golfe), qui part du golfe du Mexique, traverse l'Atlantique et vient baigner les côtes de l'Europe. D'après des observations récentes, M. Blavier conclut à un changement dans la direction du *gulf-stream*, et annonce pour l'été prochain un temps généralement beau et sec, troublé seulement par quelques orages.

Il serait fort à désirer que ces faits fussent étudiés avec soin ; une théorie météorologique sérieuse rendrait les entreprises agricoles bien moins aléatoires qu'elles ne le sont aujourd'hui.

D'autre part, sans accorder plus d'importance qu'il ne faut à une théorie qui est loin d'être démontrée, nous ne pensons que les agriculteurs feraient sagement de prendre leurs précautions surtout au point de vue des fourrages, pour le cas où la sécheresse annoncée par M. Blavier viendrait à se produire.

\*\*\*

La pousse de la vigne est très belle sur tous les points où le phylloxéra n'a pas encore pénétré. Malheureusement le terrible insecte a fait encore cette année des progrès, qui sont déjà apparents en bien des endroits ; ce sont, comme toujours, les jeunes plantations qui ont le plus souffert. Mais parallèlement à l'invasion du mal, il faut signaler l'énergie croissante avec laquelle les vigneronns travaillent à réparer le désastre, dans la limite du possible. Dans presque tous les départements phylloxérés, il se forme de tous côtés des syndicats tellement nombreux que les crédits accordés par les Chambres pour aider au traitement des vignobles, sont déjà très insuffisants.

Le Lot ne suit pas cet exemple, ce qui nous paraît regrettable ; nous n'insisterons pas, n'ayant nulle envie de prêcher dans le désert. En revanche la plantation des vignes américaines prend dans notre pays un essor des plus rapides. Non-seulement beaucoup de propriétaires ont fait cette année d'importantes plantations, mais un très grand nombre de simples cultivateurs se sont procuré un petit nombre de boutures qu'ils ont plantées à un bout de champ ou dans un coin de jardin, dans le but d'utiliser plus tard le sarmement de ces souches.

Les premiers qui s'étaient hasardés chez nous à planter des plants américains, avaient tous employé le Jacquez, séduits qu'ils étaient par sa qualité de producteur direct. Mais le Jacquez, qui fait merveilles dans l'extrême midi, ayant montré dans le bordelais trop de facilité à prendre l'antracnose et le mildiou, les viticulteurs de nos contrées lui préfèrent le Riparia, qui est un excellent porte-greffe, de reprise facile, et d'une très grande résistance au phylloxéra. Ce sont là de grandes qualités, qui assureront sans doute longtemps la vogue à ce cépage.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

**Céréales.** — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 25. — Seigle, 21 fr. 00. — Orge, 21 fr. 00. — Avoine, 21 fr. 50.

**Vins.** — Malgré la gelée du 11 avril, qui a atteint une partie des départements de l'Est et du Centre, la situation commerciale ne s'est pas sensiblement modifiée.

**Bœufs.** — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette.  
Bœufs, 1 fr. 32 à 1 fr. 72, suivant la qualité.  
Vaches, 1 fr. 18 à 1 fr. 64. id.  
Taureaux, 1 fr. 20 à 1 fr. 45. id.  
Veaux, 1 fr. 60 à 2 fr. 36. id.  
Moutons, 1 fr. 86 à 2 fr. 18. id.  
Porcs gras, 1 fr. 48 à 1 fr. 58. id.

C....

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 22 au 29 avril 1882.

**Naissances.**

Maury, Louise, rue Nationale, 26.  
Delfan, Louis, (Naturel) rue Soubirous, 24.  
Delmas, Lucie, rue S<sup>te</sup>-Barbe.  
Griffoul, Louis, rue des Orangers, 3.  
Pezet, Marguerite, Place S<sup>te</sup>-Urcisse, 6.  
Vincent, Marie, à Cabessus,  
Andrieu, Eugène, grande rue Labarre, 46.  
Weiser, Emile, boulevard Nord.

**Mariages.**

Imbert, Baptiste, et Lestandie, Antoinette.  
Planavergne, Louis, et Gall, Marie.  
Maretti, Jean, et Bouysson, Marie.

**Décès.**

Lagrange, Etienne, cultivateur, 60 ans, rue Fouillac, 9.  
Cubaynes, Françoise, ménagère, 73 ans, (hospice).  
Rossignol, Marguerite, s. p., 36 ans, rue de trois Baudus, 14.  
Fournié, Rosalie, s. p., 70 ans, célibataire, rue Portail Alban, 27.  
Rastelly, Louis, cloutier, 25 ans, rue S<sup>te</sup>-Barbe, 5.  
Séguy, Jacques, peintre, 60 ans, rue Nationale.  
Baudet, Louise, 5 ans, rue Olivier de Magny, 6.  
Cavalié, Marie, s. p., 78 ans, célibataire, rue Liberté, 16.

**CALENDRIER DU LOT. — Mai.**

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
30	Diman.	s <sup>te</sup> Catherine.	
1	Lundi.	ss Philip., Jac.	Cahors, Concots, Dégagnac, Souillac, Vaillac, Vayrac, Rouqueyroux, St-Sulpice.
2	Mardi.	s Athanase.	Biac, Frayssinet, Teyssieu, Miers, Lissac, Vigan.
3	Mercur.	s <sup>te</sup> Croix.	Bagnac, Lalbenque, Larnagol, Gigonze, Puy-l'Evêque, Nadilhac, Thégra.
4	Jeudi.	s <sup>te</sup> Monique.	Frayssinet-le-Gelat, Rocamadour, Corn, Lentillac.
5	Vend.	Pie V, pape.	Limogne, Valroufié, Labastide-Murat.
6	Samiedi	s Jean.	Catus, Pern, St-Céré, Loubressac, Marcihac, Meyronne, St-Projet.

Lunaisons du mois de Mai.  
 ☉ P. L. le 3, à 8 h. 40 du matin.  
 ☾ D. Q. le 10, à 0 h. 44 du soir.  
 ☉ N. L. le 17, à 7 h. 42 du matin.  
 ☾ P. Q. le 25, à 0 h. 50 du matin.  
 Les jours croissent de 1 h. 16 m.

**Dernières Nouvelles**

Vienne, 27 avril.

Des avis du Caire disent que la situation de l'Egypte n'est pas changée. Les gouvernants actuels perdent leur prestige. On assure que les puissances sont disposées à garder encore quelque temps une attitude expectante.

Paris, 27 avril.

La commission de l'armée propose de fixer le chiffre des effectifs.

MM. Margaine et Ballue fournissent des chiffres qui sont contestés par M. Gambetta.

La commission a décidé de nommer une sous-commission chargée de vérifier les états fournis par les différents services du ministère de la guerre et de déterminer le chiffre exact de l'effectif actuel.

MM. Ballue et des Roys demandent que les élèves des écoles militaires débutent dans les casernes.

Il semble résulter de la discussion que la majorité de la commission est favorable au principe de l'incorporation totale du contingent.

— On peut aujourd'hui considérer comme certaine la nomination de M. le général Saussier au gouvernement militaire de Paris, en remplacement de M. le général Lecoq, qui sera prochainement mis à la retraite.

Paris, 28 avril.

Le marquis de Noailles est arrivé à Constantinople.

M<sup>gr</sup> Lavigerie quittera Tunis le 1<sup>er</sup> mai pour se rendre à Paris.

On assure que le secrétaire général du Rhône, serait nommé préfet de l'Ariège, et que le préfet de Montauban irait à Beauvais.

M. Lalou, administrateur de la Banque nationale, ami de M. de Girardin et de M. Jenty, a été nommé directeur politique du journal la *France*.

— Le *Constitutionnel* parle d'une enquête sur deux trésoriers payeurs généraux, qui auraient tenus des propos hostiles au Gouvernement, au lendemain de la publication de la lettre du prince Victor.

— Un télégramme de Londres dit qu'une lettre de M. de Lesseps au comité du tunnel sous la Manche, affirme que le tunnel détruira les préjugés fâcheux pouvant exister entre la France et l'Angleterre au sujet de leur voisinage.

M. de Lesseps visitera prochainement les travaux du Douvres.

— Le ministre de la marine se propose de déposer, dans les premiers jours de la rentrée, un projet tendant à la création d'une armée coloniale. Le projet est en ce moment soumis à l'examen du conseil d'amirauté ; il sera ensuite communiqué au conseil des ministres.

— La commission du budget vient de se réunir, mais une quinzaine de membres à peine sur trente-trois étaient présents ; il est donc presque certain que le rapporteur général ne pourra être nommé aujourd'hui. On met toujours en avant les noms de MM. Ribot, Sadi-Carnot, Rouvier, Sarrien, Héruault, mais c'est toujours M. Ribot qui paraît avoir le plus de chances.

— Le ministère de la justice a reçu aujourd'hui une délégation du comité qui s'est formé

pour poursuivre la réforme de la législation des faillites. Le ministre s'est déclaré hautement partisan de la réforme ; mais il a demandé à la délégation un délai de trois semaines qui permettra à la section de législation du conseil d'Etat de terminer l'élaboration du projet que le gouvernement veut déposer sur la matière.

Le projet sera déposé dans un mois ou dans cinq semaines au plus tard.

— On s'occupe déjà à Paris de la fête du 14 juillet. Une commission à cet effet s'est réunie cette après-midi chez le Préfet de la Seine.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Spectacle de Dimanche 30 avril.

**LE TROUVÈRE**

Grand-Opéra en 4 actes et 7 tableaux

**LES CHARBONNIERS**

Vaudeville en 1 acte.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué-licencié près le tribunal civil de Cahors.

**VENTE**

**AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

A SUITE DE SURENCHÈRE

Adjudication fixée au treize mai 1882.

En exécution d'un jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de Cahors, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-deux enregistré et expédié, aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Emile Maire, agent d'assurances, demeurant et domicilié à Cahors, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Adrien Fraysse, ancien commerçant domicilié à Cahors.

Il a été procédé à l'audience tenue par M. Dupuy, juge au tribunal civil de Cahors, commis à ces fins par le jugement précité, le dix-neuf avril courant, à la vente des biens immeubles ci-après désignés, situés dans la commune d'Albas et dépendant de la faillite du sieur Adrien Fraysse, ancien négociant à Cahors.

**Désignation et composition des lots :**

*Premier lot.*

Le premier lot se composera d'une terre sise à Cambou, portant les numéros 506, 516 et 526 du plan cadastral de la commune d'Albas, section H, d'une contenance de trente-trois ares quarante-deux centiares, tenant à Andral, Jouclas et autres.

*Deuxième lot.*

Le deuxième lot se composera d'une vigne et rivage au même lieu de Cambou, portant les numéros 522 et 523 du plan cadastral de la commune d'Albas, d'une contenance de vingt ares quatre-vingt-dix centiares.

*Troisième lot.*

Le troisième lot se composera d'une petite bande de vigne au même lieu de Cambou, tenant à Couture, au ruisseau et à la terre formant le numéro 516 du plan cadastral de la commune d'Albas, d'une contenance d'environ six ares.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des immeubles dont s'agit, a été déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors. Il contient les conditions de cette vente et il énonce que la nue propriété desdits immeubles est mise en vente, l'usufruit appartenant aux époux Fraysse, huissier à Luzech.

L'adjudication de ces trois lots blottés en un seul, a été faite en faveur du sieur François Fraysse, huissier à Luzech, au prix de soixante-dix francs en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-deux avril courant, le sieur Phebade Jouclas, propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Rivière haute, commune d'Albas, lequel a constitué pour son avoué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, demeurant à Cahors, Cours de la Chartreuse n<sup>o</sup> 40, a fait la surenchère sur le prix de ladite adjudication et a déclaré porter d'ores et déjà le prix de cette adjudication à la somme de quatre-vingt-dix francs. Cette surenchère a été dénoncée dans le délai légal avec sommation.

En conséquence, la nouvelle adjudication sera faite le **treize mai prochain** à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, en un seul lot sur la mise à prix de quatre-vingt-dix francs, ci..... 90 fr.

Pour extrait certifié véritable, dressé par l'avoué poursuivant,

Cahors, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... mai mil huit cent quatre-vingt-deux, Fo C<sup>e</sup> Reçu un franc quatre-vingt-dix centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

**Bourse de Paris.**

Cours du 29 avril

Rente 3 p. %	83.50
— 3 p. % amortissable	84.00
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	111.50
— 5 p. %	118.70

BIBLIOGRAPHIE

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE** — Livraison d'octobre 1881. — Sommaire du numéro du (29 avril 1882). — 1. Mémoires et notices. — Léon Perrot. — Itinéraire à Figuié et retour. — Dr L. Quintin. — Étude ethnographique sur les pays entre le Sénégal et le Niger (fin). — Général Faidherbe. — Dictionnaire de la langue Poul, augmenté par le Dr L. Quintin. 2. Actes de la Société. — Situations et comptes rendus financiers de la Société Géographique. — Procès-verbaux des séances. — Ouvrages offerts à la Société. — Cartes. — Léon Perrot. — Itinéraire de Geryville à Figuié. — Librairie Ch. Delagrave éditeur de la Société de Géographie 15, rue Soufflot, 15.

Le 67<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE achève l'étude si remarquable, commencée dans le précédent, sur le département de la Gironde. On y trouve des renseignements très exacts sur l'histoire du département et sur ses principales localités, des données statistiques puisées aux meilleures sources, etc., etc.

Comme gravures, sur la première page, hors texte, nous remarquons cinq médaillons, représentant Arcahon, le Palais Galien, le château de Vayre, Saint-Émilien, la Réole; puis le château de Montesquieu, à la Brède, Bazas et Liborne.

Un plan de Bordeaux complète un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

**LA NATURE** Sommaire du N° du (29 avril 1882). — Henri Giffart; Gaston Tissandier. — Les obsèques de Henri Giffard. — Les compteurs d'électricité: E. H. — Les détroits artificiels, le canal de Suez: Maxime Hélène. — Les théâtres de marionnettes chez les Grecs: A. de Rochas. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 24 avril 1882: S. Meunier. — Traversée de la Manche en ballon par M. le colonel F. Burnaby (suite): Gaston Tissandier. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 120, boulevard Saint-Germain.

**LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel D'électricité.** — Sommaire du numéro du (29 avril 1882). — Quelques dispositions téléphoniques inédites (2<sup>e</sup> article); Th du Moncel. — Sur le rendement relatif des lampes à incandescence des divers systèmes; Van der Veen. — Exposition Internationale d'Électricité: Les appareils de télégraphie militaire des États-Unis; A. Guerout. — Les sciences physiques en biologie: L'électricité (3<sup>e</sup> article); Dr A. d'Arsonval. — La lumière électrique sur les vaisseaux de guerre; C.-C. Soulages. — Indicateur téléphonique de la torsion et de la vitesse angulaire de l'axe moteur des machines et par conséquent du travail; C. Résio. — Comparaison des phénomènes hydrodynamiques et électriques (2<sup>e</sup> article); Garnier. — Revue des travaux récents en électricité: Sur la préparation de carbones purs destinés à l'éclairage électrique par M. Jacquelin. — Recherches sur le passage de l'électricité à travers l'air raréfié, par M. Edlund. — Correspondance: Lettre de M. Poirier. — Faits divers. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris.

**21 RÉCOMPENSES**  
1<sup>er</sup> PRIX  
**MÉDAILLES ARGENT & OR**  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE  
**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

*Nouvelle Sucre.* J. GARDOT  
D'OR, n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
MÉDAILLE D'OR, Chez tous les Papetiers.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:  
1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorisée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

**BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETelle AMÉRICAINe élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

PHOTOGRAPHIE

**HONORÉ & FILS**

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17

CAHORS, Boulevard Sud, maison Mire

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.

Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS

Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril

**UNION ET PHÉNIX ESPAGNOL**

COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES  
PARIS. — 1, Rue Lafayette. — 1, Calle de Olozaga. — MADRID  
Capital social entièrement versé: 12,000,000 fr. — Réserve: 8,000,000 fr.

ASSURANCES: VIE ÉNTIÈRE; RENTES VIAGÈRES. — OPÉRATIONS SPÉCIALES DE LA

CAISSE DE CRÉDIT PERSONNEL:

L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un des endosseurs.  
Taux unique: 2 0/0 du montant de la traite.  
L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs.

Le maximum de garantie sur traites ne peut dépasser 10,000 francs par assuré. S'adresser pour le visa:  
A Paris, 1, Rue Lafayette; à Madrid, 1, Calle de Olozaga; et dans toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol, en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique.

LIQUEUR de GILIS; guérit Chevaux, Couronnés, Blessés. 2 FR., dans les Pharmacies.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE** de toutes les affections de la peau, des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LÉNORMAND, Méd.-Pharmacien à TOURNAN. (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance

Médaille d'Or, Exposit. Universelle 1878  
4 Diplômes d'Honneur 1869-1876

**APPAREILS CONTINUS**

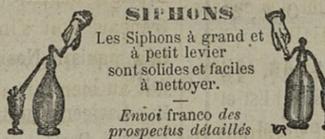
POUR LA FABRICATION DES

**BOISSONS GAZEUSES**

DE TOUTES ESPÈCES

Eaux de Seltz, Limonades, Soda Water  
Vins Mousseux, Bières

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur



**SIPHONS**

Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

Envoi franco des prospectus détaillés

J. HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET & C<sup>ie</sup>, Succ<sup>rs</sup>

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144  
PARIS

GRAND SUCCÈS

**NOUVEAU TRAITEMENT**

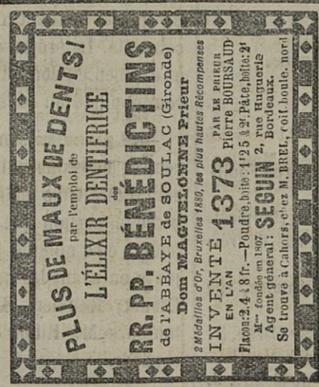
INFAILLIBLE

Adopté à Paris, Londres, Berlin et Vienne  
Contre les **Flueurs blanches**, **Maladies de la Peau**, de **Matrice**, **Anémie** et **Faiblesse générale**, par les Bains de Tannin, 33, faub. Montmartre, Paris. — Brochure franco. — Envoi poudre province.

**On donne à gagner**

A personnes solvables en province, depuis 75 francs jusqu'à 750 francs de fixe par mois dans affaire exceptionnelle. Ecrire à M. DELAHAYE, 3, rue Furtenberg, Paris.

CAPITAUX considérables disponibles pour achat marchandises toutes sortes. Ecrire même adresse que ci-dessus.



Propriétaire-Gérant A. Layton.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS



**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: **Elixir vermifuge** contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — **Extrait fluide des 3 quinquinas**, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — **Liqueur de Goudron** contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — **Sirop pectoral** et **Pastilles des Chantres** contre les rhumes récents et anciens. — **Injection végétale** contre les écoulements, guérison assurée. — **Eaux de toilette**, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les **Spécialités** françaises et étrangères. — **Eaux minérales** de France et de l'Étranger. — Grand choix de **Bandages**, **Bas à varices** et articles d'Allaitement.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**

CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

**RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES**, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

**PRIX FIXE INVARIABLE.**

Tous les Envois sont faits franco.

**CABINET CHARNEAU ET C<sup>ie</sup>**

Maison fondée 1860

15, Rue Montmartre, 15, Paris

A tous négociants et industriels désireux de donner de l'extension à leurs affaires, on offre: Commanditaires, Associés et Employés intéressés.

DEMANDES PRESSÉES:

Un associé ou intéressé pour grande maison de toiles et contils avec 30 à 40,000 francs, position de 15,000 francs par an. Un gérant pour grande usine, position de 6000 francs.

Un inspecteur pour cercle, 500 francs par mois et la table.

Un associé ou intéressé pour cabinet d'affaires, existant depuis 20 ans, 350 francs par mois et bénéfices.

Positions d'avenir. — Garanties morales et pécuniaires exigées.

CHARNEAU et C<sup>ie</sup>, 15, rue Montmartre, Paris.

Récompense de 16,600 fr.—Médaille d'OR

**QUINA LAROCHE**  
ELIXIR VINEUX

Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.  
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & F<sup>tes</sup>.

**LA CONSTIPATION** rebelle

est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraichissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dépôt chez M. Filhol, pharmacien à Cahors.